



Den vyvěšení: 14. 5. 2019
Den sejmnutí (doručení): 29. 5. 2019

**OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**
Antonína Čermáka 2a, 160 00 Praha 6

Qianhui IP Attorneys
20F, Building 1,
Zhongrun Century Centre,
No. 12111, Jingshi Road,
Jinan City
250014 Shandong Province
China

No de la marque: 1340384
Nom de la marque: FORTUNE
No de référence: O-246465/1340384/2017/ÚPV
Référence (dossier) No: O-246465
Nom du titulaire: PRINX CHENGSHAN(SHANDONG)
TIRE COMPANY LTD.

Concerne: Refus final de la protection

Praha, le 14/03/2018

D é c i s i o n

L'Office de la propriété industrielle refuse définitivement la protection de la marque internationale No 1 340 384 «FORTUNE» au nom de PRINX CHENGSHAN(SHANDONG) TIRE COMPANY LTD., Rongcheng City, Shandong Province, Chine sur le territoire de la République tchèque selon l'article 6 et l'article 22 alinéa 2 de la loi No 441/2003 du Journal officiel.

Par conséquent, la marque en cause ne jouit pas de la protection en République tchèque.

Motifs de la décision:

Le 31.08.2017, l'Office de la propriété industrielle de la République tchèque a prononcé le refus de protection de la marque en cause.

La marque contient l'élément identique – le mot « FORTUNE » susceptible de prêter la confusion à la marque de l'Union européenne enregistrée le 25.08.2014 sous le No 12709309 avec la priorité à partir du 19.03.2014 pour les produits identiques de la classe 12.

Nom du titulaire: INTER CARS S.A., Powsińska 64, PL-02-903 Warszawa, Pologne.
/article 6 et article 22 alinéa 2/

Dans un délai prescrit (six mois à compter de la date de prononciation du refus), il n'a obtenu aucune objection contre ce refus et selon l'article 22 alinéa 1 de la loi No 441/2003 du Journal officiel, il prononce la présente décision.

Conformément à l'article 42 alinéa 1 de la loi No 441/2003 du Journal officiel, il est admissible de faire valoir le recours contre cette décision en le présentant à l'Office de la propriété industrielle à Prague dans le délai d'un mois à partir de la remise de celle-ci - par l'intermédiaire d'un mandataire domicilié dans la République tchèque (voir annexe).

Le recours présenté à temps met en suspens l'entrée en vigueur de la décision susmentionnée. Le dépôt du recours est soumis au paiement de la taxe de 1000,- Ctch.

Pour le Président:

